

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE DÉPOSE SON INSTRUMENT D'ADHÉSION À LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1907 POUR LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS INTERNATIONAUX

LA HAYE, LE 31 JUILLET 2025

Le jeudi 31 juillet 2025, la République de Moldavie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de La Haye de 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (la « Convention de La Haye de 1907 ») auprès du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, dépositaire de ladite Convention. Par cet acte, la République de Moldavie deviendra une Partie contractante de la Cour permanente d'arbitrage (la « CPA ») le 29 septembre 2025.

L'instrument d'adhésion de la République de Moldavie a été présenté par S.E. M. Veaceslav Dobîndă, Ambassadeur de la République de Moldavie auprès du Royaume des Pays-Bas, en présence du Secrétaire général de la CPA, S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak. La réception de l'instrument de la République de Moldavie a été confirmée par M. Jules van Eindhoven, Directeur de la Division des traités du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

La République de Moldavie deviendra la 126^e Partie contractante de la CPA.

La CPA se félicite de cette expression de soutien en faveur de son travail et du règlement pacifique des différends internationaux à l'occasion du 126^{ème} anniversaire de la Cour.



De g. à d. : Mme Natalia Vremea, Conseillère à l'Ambassade de la République de Moldavie auprès du Royaume des Pays-Bas, S.E. M. Veaceslav Dobîndă, Ambassadeur de la République de Moldavie auprès du Royaume des Pays-Bas, M. Jules van Eindhoven, Directeur de la Division des traités du Ministère

des Affaires étrangères des Pays-Bas, S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA, Mme Julia van Well, Assistante de direction auprès du Secrétaire général de la CPA, et M. Mats Jacobs, Chargé de mission pour la Moldavie auprès du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.



Sur la photo : S.E. M. Veaceslav Dobîndă, Ambassadeur de la République de Moldavie auprès du Royaume des Pays-Bas, et S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA.

* * *

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 125 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 7 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 90 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 93 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 2 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles sur son site Internet à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org